

Monsieur
Philippe Sordet
Service de l'économie, du logement
et du tourisme (SELT)
Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lausanne, le 11 avril 2007

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2007\POL0715.doc
REJ/jch

Accord de libre-échange avec le Japon

Monsieur le Chef de service,

Votre courrier du 30 mars 2007 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à vous faire part de notre irritation concernant le peu de temps qu'il nous est accordé pour répondre à votre présente sollicitation. Comme vous le savez certainement, les positions de notre association s'appuient sur l'avis de nos membres. Vous comprendrez donc aisément que de tels délais ne permettent pas cette consultation approfondie et donc que la qualité de notre réponse pourrait s'en ressentir. Néanmoins, nous serons heureux de vous faire part de nos considérations concernant ce projet d'accord de libre-échange entre la Suisse et le Japon.

D'une manière générale, la CVCI défend le principe d'ouverture des marchés, le libéralisme économique et la libéralisation du commerce international encadré par des accords commerciaux. Nous sommes donc très favorables à l'ouverture de négociations avec le Japon. Le fait que ces accords se négocient entre notre pays et le Japon et non directement avec l'AELE peut paraître surprenant. Toutefois, nous sommes convaincus que ce premier pas ouvrira la porte à un accord plus large.

Sur la plan strictement vaudois, nous ne pouvons qu'espérer une augmentation du volume des échanges entre nos deux pays, tant il est vrai que la part vaudoise des exportations vers le Japon, respectivement nos importations du Japon, restent proportionnellement faibles.

Le fait que le mandat de négociations traite non seulement du commerce de marchandises industrielles et agricoles mais aussi de services d'investissement de propriété intellectuelle et de circulation des personnes vont dans le sens d'un enrichissement des échanges avec l'Empire du soleil levant que nous ne pouvons que saluer.

En conclusion, nous n'avons pas de problèmes particuliers à relever et soutenons pleinement le projet d'accord de libre-échange entre le Japon et la Suisse.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de service, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Claudine Amstein
Directrice

Régis Joly
Sous-directeur